



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
Vendredi 29 novembre 2013 - Mennetou-sur-Cher

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **vendredi 29 novembre 2013 à 18h00 à Mennetou-sur-Cher**, sur convocation du Président en date du 12 novembre 2013.

Etaient présents : Les délégués de :

BILLY	Jean-Claude LATREILLE	
BOURRE	André MARTIN	
CHATEAUVIEUX	Françoise SENEAU	
CHATRES-SUR-CHER	Jackie DEPARDIEU	
CHEMERY	Bernard LAMBERIOUX	
CHISSAY-EN-TOURAIN	Thierry FARDEAU	
COUDES	Hubert MARSEAULT	
FEINGS	Leïla SALHI	
FRESNES	Jean-Marie DYE	
GIEVRES	Françoise GILOT	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	
LANGON	Jany JOUANNEAU	Solange MARCOT
LASSAY-SUR-CROISNE	François GAUTRY	
LOREUX	Pierre LECHKINE	Joël HERISSET
MAREUIL-SUR-CHER	Gérard OUDART	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	
MONTRICHARD	Claude SIMIER	
MUR-DE-SOLOGNE	Yves POTHET	Christiane DOUIN
NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE	
PONTLEVOY	Jean-Louis BERTHAULT	
POUILLE	Alain GOUTX	
PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Christiane MARINO	
ROMORANTIN-LANTHENAY	Michel GUIMONET	
ROUGEOU	Annick JULIEN	Bénédite JOULAN
SAINT-AIGNAN	Alain METIVIER	
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	Roger FOURRET	
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Joël AUGER	Jean-Pierre MASSAULT
CC DU CHER A LA LOIRE	Claude SIMIER	
CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	Jeanny LORGEUX	Nicole ROGER
CC VAL DE CHER / ST-AIGNAN	Jean-Claude ALMYR	
CONSEIL GENERAL	Tania ANDRE	

Etaient absents excusés : Les délégués de : **BOURRE** : Damien HENault - **CHATEAUVIEUX** : Yves MENAGER - **CHISSAY-EN-TOURAIN** : Jean-Michel MIJEON - **COUFFY** : Michel CHADENAS - **FAVEROLLES-SUR-CHER** : Bernard GIRAULT - **FOUGERES-SUR-BIEVRE** : Béatrice HUC - **MAREUIL-SUR-CHER** : Annick GOINEAU - **MEHERS** : François CHARBONNIER - **MEUSNES** : Jacky AUGIS / Marie-Adèle LA NOE - **MONTRICHARD** : Patrick MAUPU - **SAINT-JULIEN-DE-CHEDON** : Gérard HUGUET - **SEIGY** : Bernard VIGUIER - **CC DU CHER A LA LOIRE** : Jean-François MARINIER - **CONSEIL GENERAL** : Jean-Marie BISSON / Jean-Marie JANSSENS / Jean-Paul PINON / Philippe SARTORI.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Vice-Présidente du Conseil Régional
- Mme Monique RAYNAUD, Conseillère Régionale
- M. Robert MOUGNE, Maire de Gièvres
- M. Christian DOUCOT, de la mairie d'Angé
- Mme Christine POTTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Sylvie DOUCET, chargée de mission du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, secrétaire du Pays
- M. Jean-Marc NORBERT, agent de développement du Pays

Conseil de développement

Assistaient à la réunion :

- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Jean-Luc SOMMIER, UCPS
- M. Alain QUILLOUT, Selles-sur-Cher

Etaient excusés :

- M. Alain GUEYDAN, Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
- M. Jacky BOIRE, Maire de Seigy
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Claire MATHIEU, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional
- Mme Valérie PERIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Odile BOURDILLON, UDAF 41
- M. Jacques COLIN, Fédération départementale des foyers ruraux
- M. Stéphane PEKMEZ, Jeune Chambre Economique de Romorantin - Sologne



ORDRE DU JOUR

- *Orientations budgétaires*
- *Modification du périmètre du syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois*
- *Création d'un poste d'attaché territorial*
- *Projet « Cher et canal de Berry à vélo »*
- *Affaires diverses.*



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M. le Président présente les orientations budgétaires 2014 :

- la cotisation de fonctionnement est maintenue à 1,10 € / habitant
- le Pays lancera en 2014 sa démarche Agenda 21. Il est proposé de budgéter une première dotation d'environ 4 800 € représentant un montant de cotisation de 0,06 € / habitant.

Le montant de la cotisation 2014 s'élèvera donc à 1,16 € / habitant (*soit 0,58 € / habitant pour chaque commune et communauté de communes*).

MODIFICATION DES PERIMETRES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAI

Suite aux modifications des périmètres des communautés de communes adhérentes au syndicat du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois, les nouveaux EPCI issus, pour l'un, de la fusion des communautés de communes du Controis et val de Cher / Saint-Aignan, avec intégration de deux communes isolées et extension à six communes membres de la communauté de communes Cher - Sologne, et, pour l'autre, de l'extension de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois à trois communes membres de la communauté de communes Cher - Sologne, adhéreront au syndicat du Pays à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Comité Syndical prend acte de ces adhésions ce qui permettra la modification par arrêté préfectoral des statuts du syndicat du Pays.

M. le Président ajoute que, du fait de cette modification, les représentants au Pays des communautés de communes val de Cher / Saint-Aignan, Cher - Sologne et du Controis ne siègeront plus au Comité Syndical à compter du 1^{er} janvier 2014. La communauté de communes val de Cher / Controis sera invitée à désigner dès que possible ses délégués au Pays.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

M. le Président indique que la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction public ouvre droit à la titularisation des agents contractuels des collectivités employés en contrat à durée déterminée sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions. Dans ce cadre, et suite à son audition devant la commission de sélection professionnelle au grade d'attaché territorial, M. Jean-Marc NORBERT a été déclaré apte à être intégré au grade d'attaché territorial. Afin de pouvoir le titulariser à compter du 1^{er} janvier 2014, il est proposé au Comité Syndical de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet au sein de l'effectif du syndicat du Pays.

Le Comité Syndical approuve la proposition.

PROJET « CHER ET CANAL DE BERRY A VELO »

M. le Président indique qu'une réunion a été organisée en février 2013 avec les communautés de communes afin de discuter de la mise en œuvre opérationnelle du projet « Cher et canal de Berry à vélo ». Il a été proposé aux communautés de communes de constituer un groupement de commande ayant pour objet la gestion des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

En raison des procédures de modification des périmètres et des compétences communautaires engagées en 2013, les communautés de communes ont estimé être dans l'incapacité de retenir cette proposition dans l'immédiat. Aussi, afin de ne pas ralentir l'avancement de ce projet, il a été demandé au Pays de prendre en charge la réalisation des études pré-opérationnelles.

Dans ce cadre, le Pays a lancé une consultation pour étudier les conditions techniques, juridiques et financières de l'aménagement des itinéraires cyclotouristiques du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais. Le choix du prestataire est en cours.

M. le Président ajoute que le projet « Cher et canal de Berry à vélo » s'inscrit en continuité de l'itinéraire « Loire à vélo » qui a enregistré sur la saison touristique 2013 une hausse de fréquentation de 10 %, avec 445 000 cyclotouristes qui ont empruntés la Loire à vélo en Région Centre et généré près de 10,6 M€ de retombées économiques pour les territoires concernés.

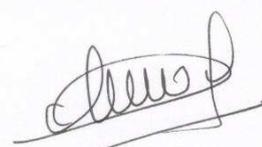
M. NORBERT présente les objectifs et le contenu de cette mission (cf diaporama ci-joint).

M. GOUTX demande si l'eau continuera à couler dans le lit du Cher.

M. le Président répond que dans le cadre de l'étude sur le devenir du Cher lancée par les conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, la DREAL et l'ONEMA ont indiqué que le projet de navigation sur le Cher n'est pas compatible avec la réglementation. L'objectif est de laisser l'eau s'écouler dans le lit du Cher mais sans savoir quelle sera sa hauteur puisqu'aucuns travaux de restauration des barrages ne seront entrepris. Par ailleurs, les conclusions du SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) seront rendues en décembre.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Le Président



Claude CHANAL